

MAIRIE DE **LAFITTE-VIGORDANE**

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1)

30/09/2022 - SECHERESSE, GEL, GRÊLE

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du **03 Janvier 2023**

À **Lafitte-Vigordane**

Le **03 Janvier 2023**

Le Maire,

Karine Borren



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.